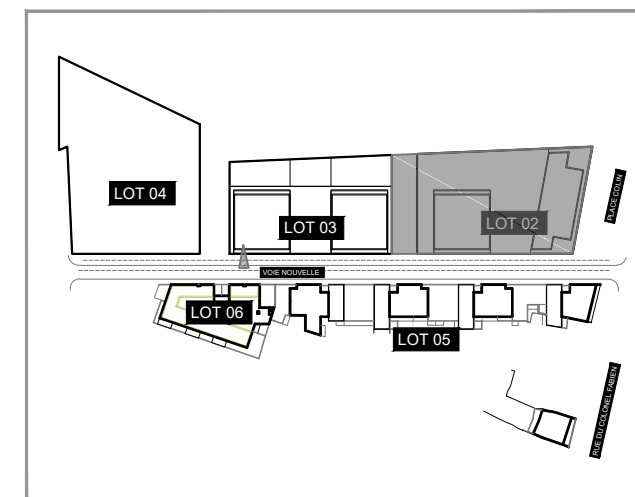


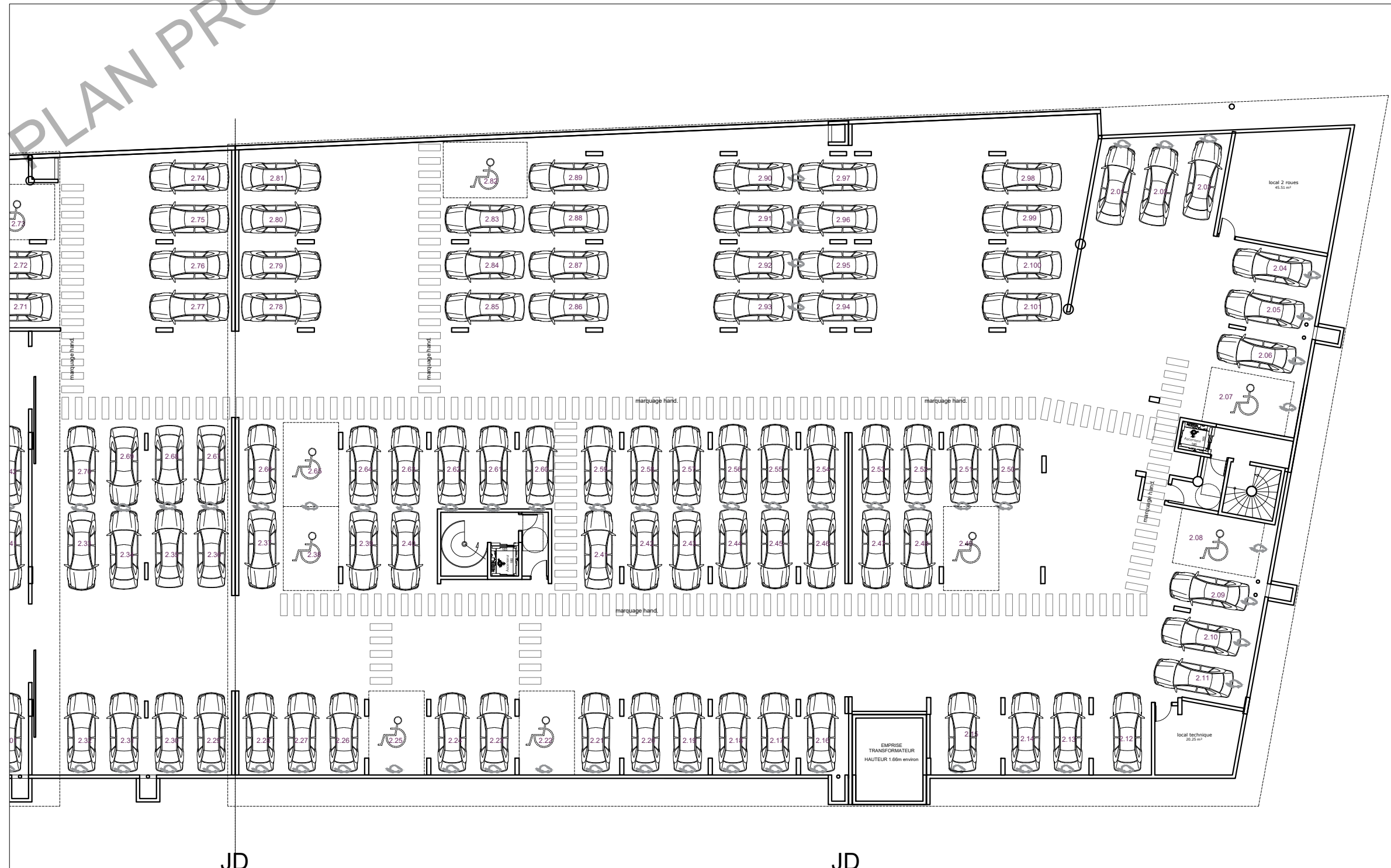
RIVES DE VESLE

2 - 8, rue du Colonel Fabien
5 1 1 0 0 R E I M S

PLAN DU SOUS-SOL



ILOTS 2 et 3 zone sous ILOT 02



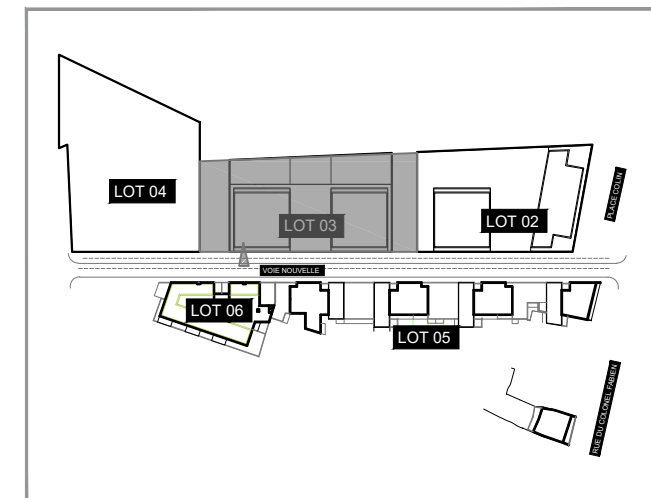
"NOTA: Les places font au minimum 2.30 x 5.00 m. Le parc de stationnement n'est soumis à la norme NFP 91.120. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, soffites, canalisations, ainsi que l'emplacement des équipements, sont figurés à titre indicatif.

PLAN PROVISOIRE

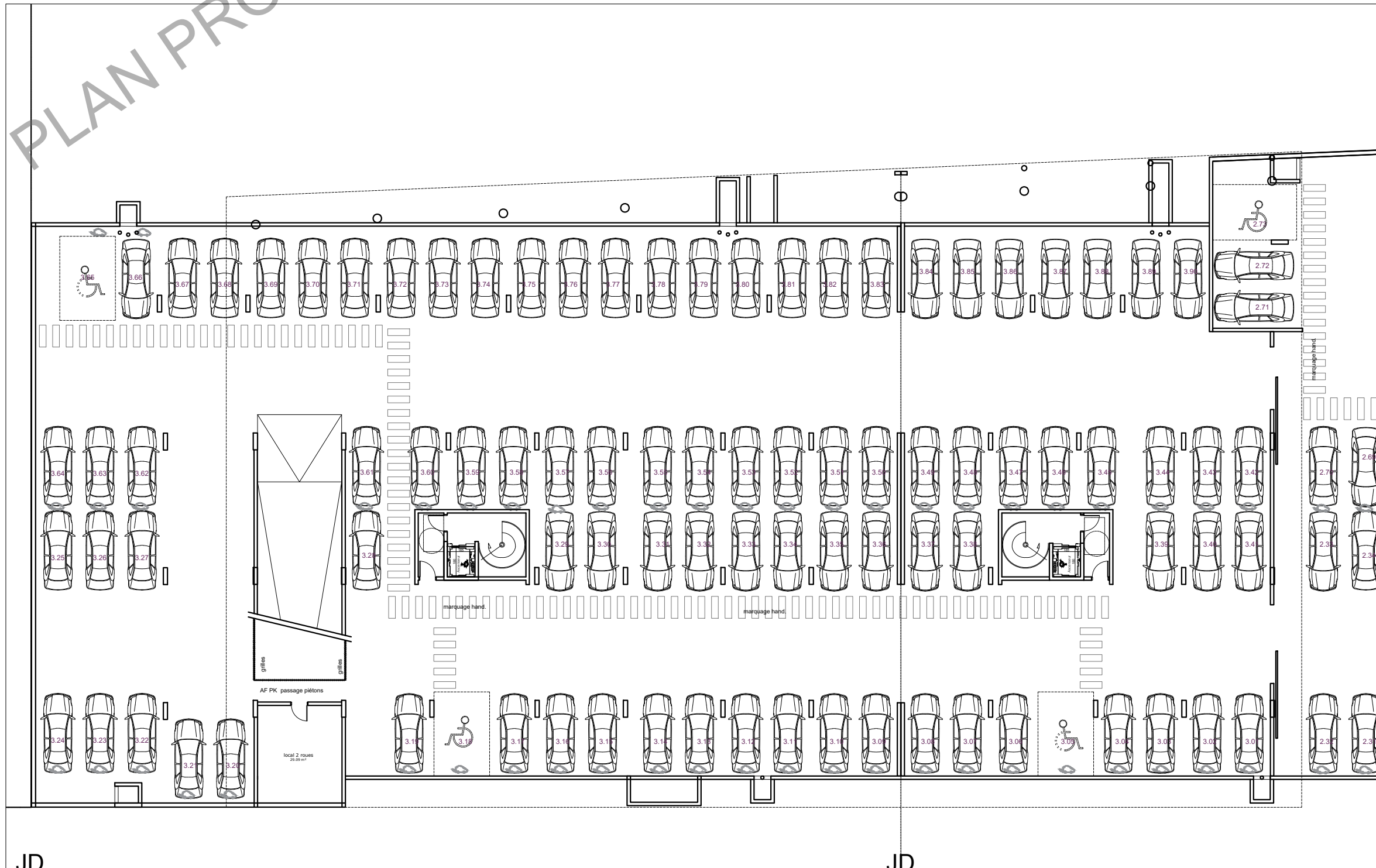
RIVES DE VESLE

2 - 8, rue du Colonel Fabien
5 1 1 0 0 R E I M S

PLAN DU SOUS-SOL



ILOTS 2 et 3 zone sous ILOT 03



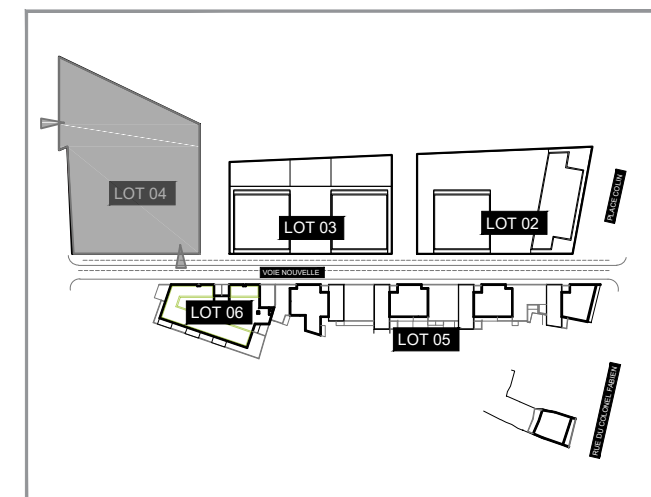
"NOTA: Les places font au minimum 2.30 x 5.00 m. Le parc de stationnement n'est soumis à la norme NFP 91.120. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, soffites, canalisations, ainsi que l'emplacement des équipements, sont figurés à titre indicatif.

PLAN PROVISOIRE

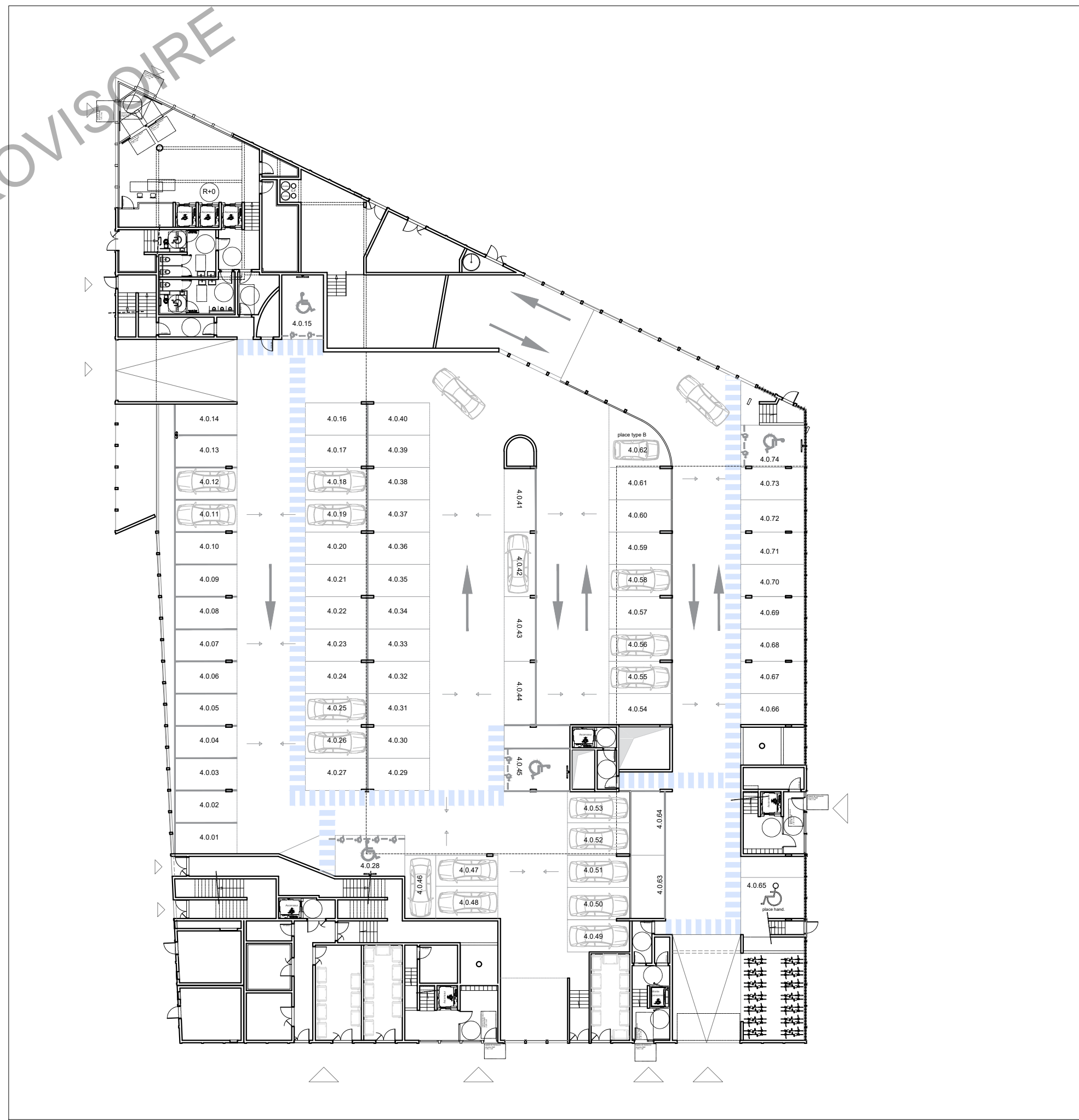
RIVES DE VESLE

2 - 8, rue du Colonel Fabien
5 1 1 0 0 R E I M S

PLAN DES STATIONNEMENTS



ILOT 4
zone R+0



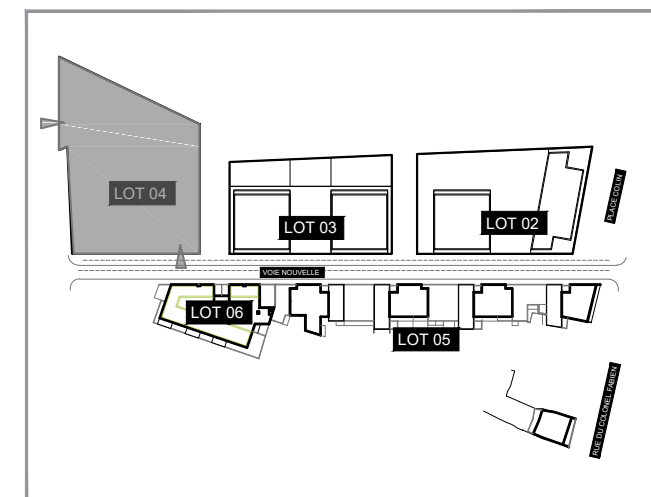
"NOTA: Les places font au minimum 2.30 x 5.00 m. Le parc de stationnement n'est soumis à la norme NFP 91.120. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, soffites, canalisations, ainsi que l'emplacement des équipements, sont figurés à titre indicatif.

PLAN PROVISOIRE

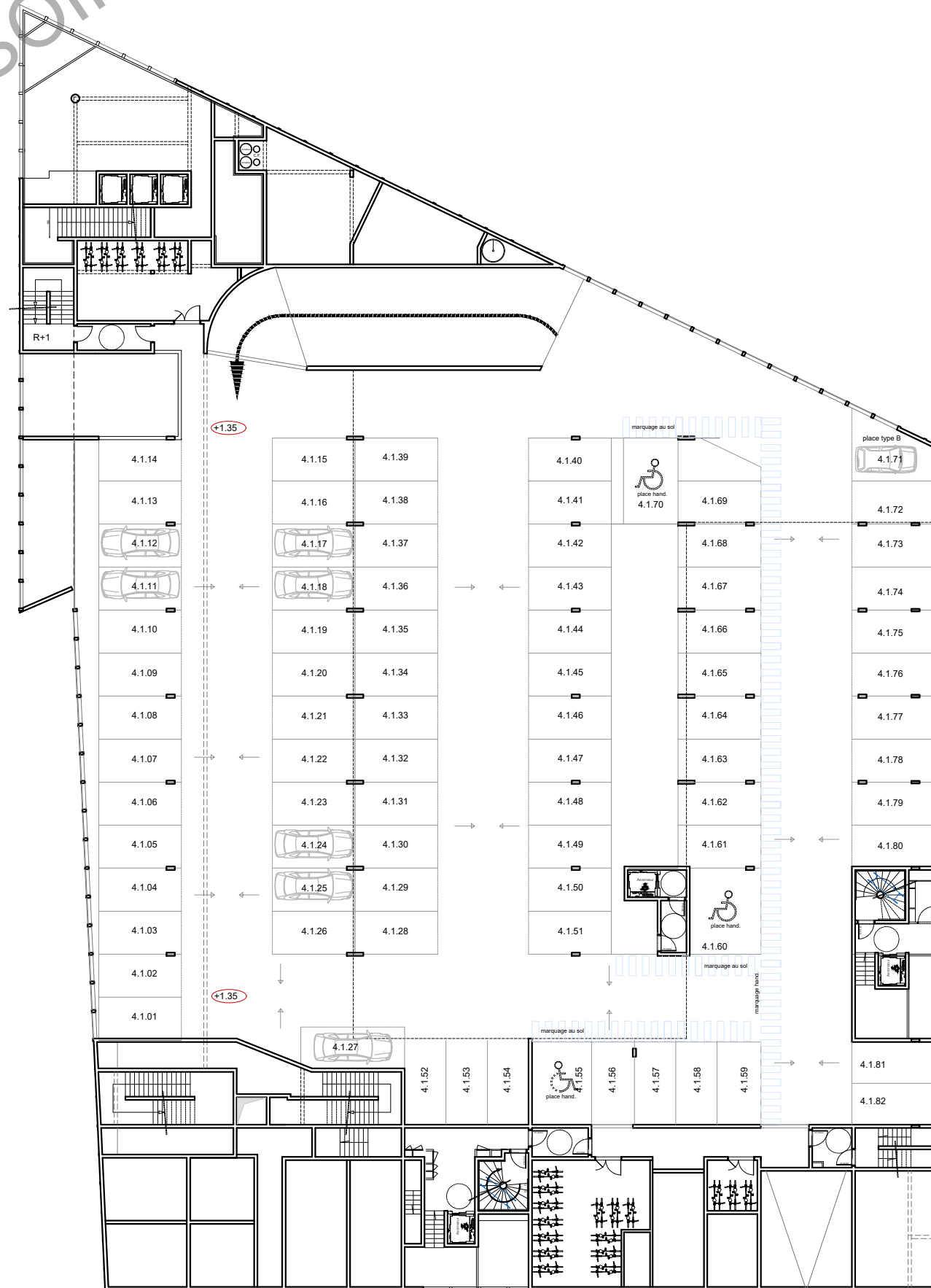
RIVES DE VESLE

2 - 8, rue du Colonel Fabien
5 1 1 0 0 R E I M S

PLAN DES STATIONNEMENTS



ILOT 4
zone R+1



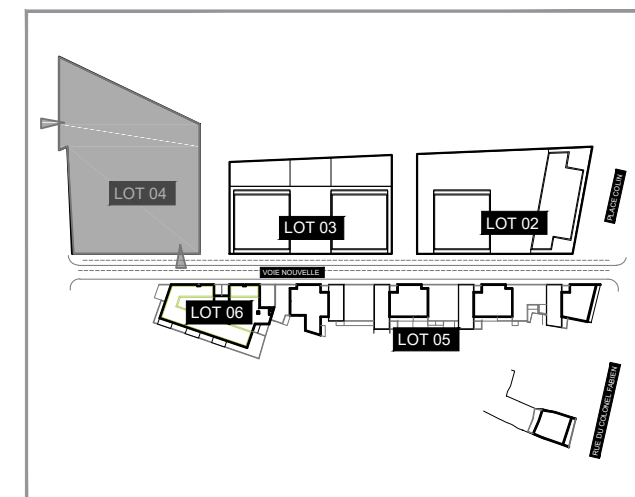
"NOTA: Les places font au minimum 2.30 x 5.00 m. Le parc de stationnement n'est soumis à la norme NFP 91.120. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, soffites, canalisations, ainsi que l'emplacement des équipements, sont figurés à titre indicatif.

PLAN PROVISOIRE

RIVES DE VESLE

2 - 8, rue du Colonel Fabien
5 1 1 0 0 R E I M S

PLAN DES STATIONNEMENTS



ILOT 4
zone R+2



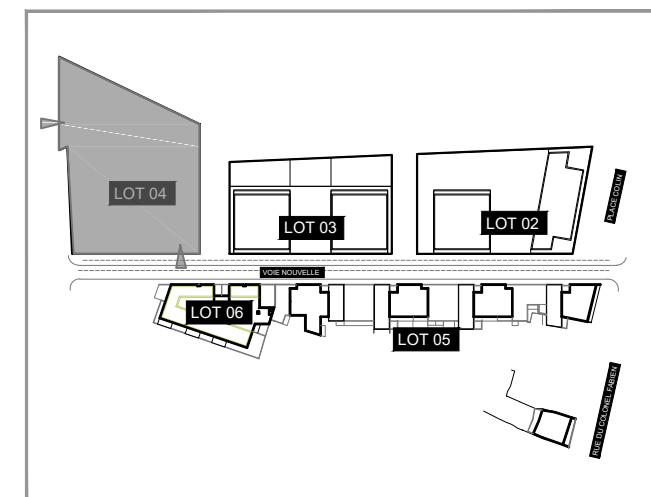
"NOTA: Les places font au minimum 2.30 x 5.00 m. Le parc de stationnement n'est soumis à la norme NFP 91.120. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, soffites, canalisations, ainsi que l'emplacement des équipements, sont figurés à titre indicatif.

PLAN PROVISOIRE

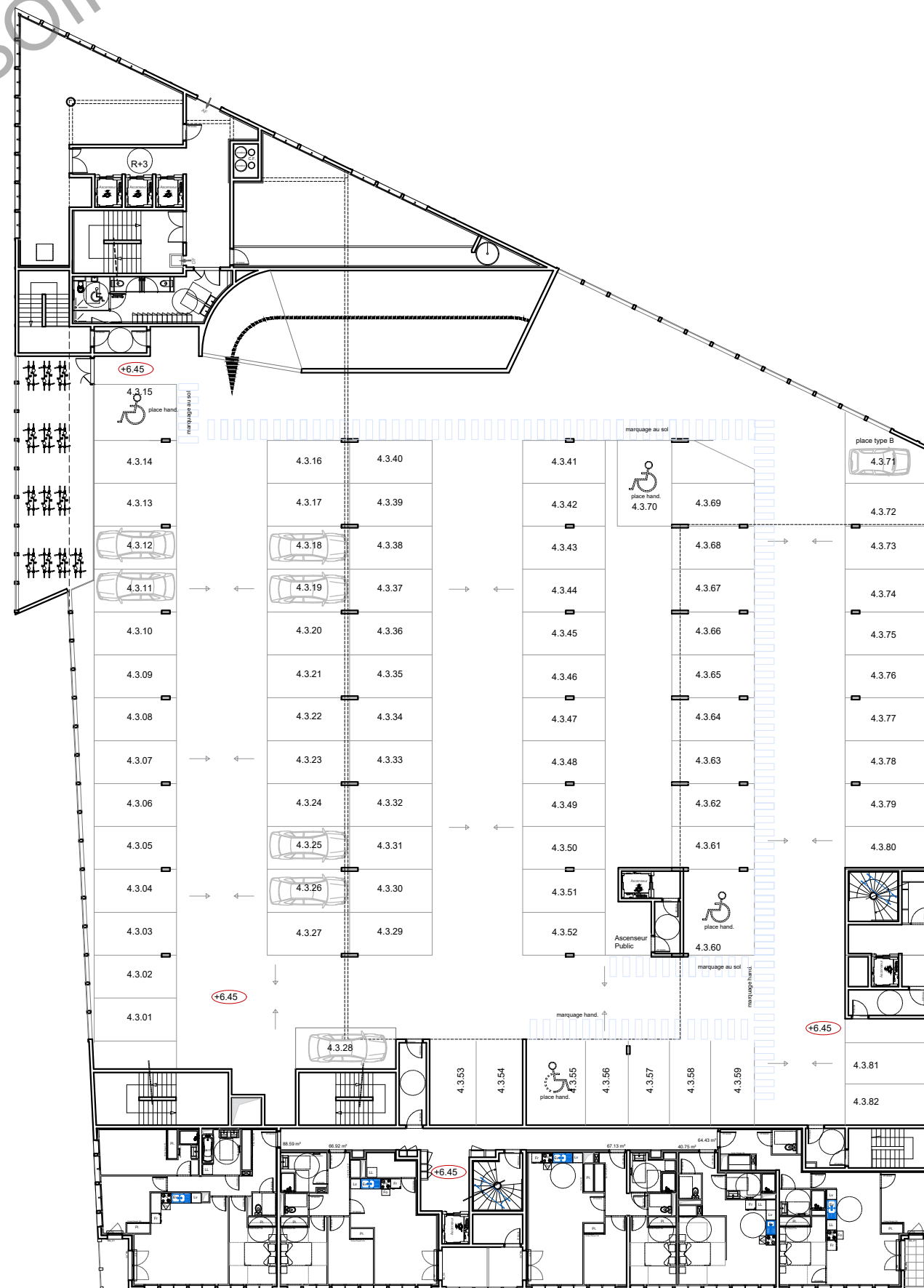
RIVES DE VESLE

2 - 8, rue du Colonel Fabien
5 1 1 0 0 R E I M S

PLAN DES STATIONNEMENTS



ILOT 4
zone R+3



"NOTA: Les places font au minimum 2.30 x 5.00 m. Le parc de stationnement n'est soumis à la norme NFP 91.120. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, soffites, canalisations, ainsi que l'emplacement des équipements, sont figurés à titre indicatif.